

# CHARTRE

## d'incitation à la déclaration des événements indésirables

La préoccupation première et permanente du Groupe UGECAM Bretagne Pays de la Loire est de sécuriser les activités de ses établissements.

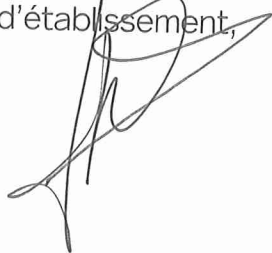
**Gage de confiance des usagers et des professionnels**, cette sécurité repose sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse des événements indésirables et d'actions préventives et/ou correctives.

Chaque professionnel a la responsabilité de **déclarer spontanément** et sans délai tout événement indésirable selon l'organisation en vigueur dans chaque établissement.

Pour favoriser cette dynamique, les établissements s'engagent à **ne pas utiliser cette déclaration à l'encontre des professionnels impliqués sauf en cas de manquements délibérés** aux règles de sécurité ou de bonnes pratiques.

L'implication de chacun est indispensable à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité.

Le Directeur  
d'établissement,



Le Président de  
la Commission  
Médicale,



Le Directeur de  
l'UGECAM

